



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

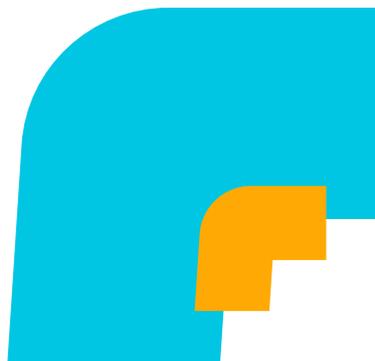
Comité interministériel des villes 2025

6 juin 2025 – Montpellier



SOMMAIRE

ÉDITO	2
INTRO	5
UNE NOUVELLE AMBITION POLITIQUE ET COLLECTIVE	6
BILAN	11
LA VOIX DES HABITANTS ET ACTEURS DES QUARTIERS	
CIV 2025 - INVESTIR, PRÉVENIR, RÉUSSIR	14
DES ACTIONS CONCRÈTES AU SERVICE DES HABITANTS	
Axe 1	16
Axe 2	19
Axe 3	21
CONCLUSION	23
UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR ET LE DYNAMISME DE NOS QUARTIERS	



François BAYROU,
Premier ministre

Le Gouvernement s'est donné pour mission de renouer avec une politique cruciale dans le projet de réconciliation et de refondation qu'il porte : **l'aménagement harmonieux du territoire.**

La politique de la ville vise à réduire l'une des manifestations les plus saillantes, les plus aigües, les plus insupportables pour la solidarité républicaine, de la fracture territoriale : celle qui sépare les quartiers urbains les plus pauvres du reste du tissu local et national.

Du fait de causes multiples et concomitantes, dont la plupart remontent à plusieurs décennies, un grand nombre de quartiers – aujourd'hui 1 609 en France métropolitaine et en outre-mer – sont insuffisamment reliés à la collectivité. C'est, pour les habitants de ces quartiers, une discrimination et, pour le reste de la société, une ressource de vitalité, de jeunesse, de créativité dont on se prive.

Notre ambition est de résorber cette fracture.

Notre méthode pour y parvenir est claire. **Nous agissons rapidement mais en nous inscrivant dans le long terme**, avec continuité et persévérance. **Nous agissons de façon interministérielle**, puisque les quartiers prioritaires ont besoin de la présence de tous les services publics pour répondre à leurs besoins. **Nous accompagnons les formidables initiatives locales et travaillons en coordination avec les acteurs** : les services de l'État, les élus, les associations, les bailleurs, le monde économique et bien sûr les habitants. Enfin, nous avons décidé de nous fixer des **objectifs chiffrés** et de procéder à une **évaluation précise et régulière des actions menées pour les atteindre**. Dans le contexte budgétaire contraint qui est le nôtre, nous devons être **sélectifs** dans les actions que nous menons, **nous concentrer** sur celles qui ont fait leurs preuves et les amplifier.

Avec cette ambition et cette méthode, nous avançons aujourd'hui sur trois priorités. **Trois priorités pour relier les quartiers urbains les plus défavorisés à la collectivité**. Trois priorités pour que les services publics promis par la République répondent aux besoins de leurs habitants.

La première est d'**assurer l'égalité des chances** pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires.

La deuxième est d'**assurer la tranquillité publique**. C'est la condition pour que nos autres actions portent du fruit.

Enfin, notre troisième objectif est de **faciliter l'insertion professionnelle et de stimuler l'économie** dans les quartiers prioritaires.

Les mesures que nous prenons aujourd'hui, identifiées au cours d'un travail de concertation mené par la ministre de la Ville, visent à concrétiser notre ambition : donner aux habitants des quartiers prioritaires les mêmes droits, les mêmes opportunités qu'aux autres habitants de notre pays.

La politique de la ville aura pleinement réussi quand l'ensemble de nos politiques aura fait des quartiers prioritaires des **endroits comme les autres** : des quartiers d'où, si on le souhaite, on peut partir ; mais des quartiers où l'on souhaite aussi s'installer, travailler, vivre, faire grandir ses enfants.

En attendant, **l'égalité ou plutôt l'équité républicaine** exige que ces quartiers, au même titre que les autres, bénéficient du droit commun, mais que leurs spécificités soient aussi prises en compte. Malgré les difficultés, malgré les tensions, malgré les obstacles, nous ne transigerons pas avec ce **devoir de solidarité**.





François REBSAMEN,
Ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation

L'aménagement du territoire n'est pas une affaire de plans, de cartes ou de normes. C'est une vision profondément humaine et républicaine : celle d'un pays où chaque territoire compte, où chaque habitant, où qu'il vive, doit avoir accès aux mêmes chances, aux mêmes droits, aux mêmes espoirs.

Aujourd'hui, à l'occasion de ce comité interministériel des villes, notre engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville se renforce. Nous voulons aller plus loin, plus vite et plus fort pour ces territoires souvent à la croisée des inégalités, mais aussi à l'avant-garde des solutions. Il ne s'agit plus seulement de rénover, mais de transformer. De ne plus gérer des écarts, mais de construire des convergences.

Le CIV n'est pas un point d'arrivée. Il est un cap. Celui d'un État pleinement mobilisé pour bâtir des territoires où la promesse républicaine se vit au quotidien, pas uniquement dans les discours. Cela implique des moyens, bien sûr, mais surtout une volonté politique : celle de réparer, de relier et de réussir ensemble.

Nous devons relever ce défi avec lucidité, mais surtout avec détermination. Parce que derrière chaque quartier, il y a des vies, des parcours, des potentiels.



Juliette MEADEL,
Ministre déléguée chargée de la Ville

La tenue du comité interministériel des villes est l'occasion de donner une impulsion nouvelle à la politique que j'ai l'honneur de mener. Depuis quatre mois, les rencontres avec les acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville et leurs habitants ont nourri notre réflexion sur la suite de notre action, deux ans après le lancement du plan Quartiers 2030 et la définition d'une nouvelle géographie prioritaire.

De ces échanges et de mes visites sur le terrain, se dégage une nécessité : préserver la liberté de grandir et donner, à tous, le pouvoir de réussir. C'est à cette fin que notre action retient comme fil conducteur l'investissement, à tous les âges de la vie, afin de prévenir les difficultés et encourager les réussites. En inscrivant l'enfance comme la première de nos priorités, nous voulons assurer aux tout-petits et aux jeunes de ces territoires les conditions de leur épanouissement. En poursuivant le rapprochement des services publics avec les habitants des quartiers populaires et l'amélioration de leur cadre de vie, nous voulons leur garantir une vie digne. Notre volonté d'instituer une économie pour toutes et tous s'inscrit dans cette même perspective.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrent les difficultés économiques, sociales et de santé. Elles éloignent, pour les six millions de nos compatriotes qui y vivent, la perspective d'accomplir la promesse républicaine d'émancipation. Celle-ci existe pourtant bien dans ces territoires. Ils constituent de véritables viviers culturels, économiques et d'engagement, portés par une jeunesse et des habitants pour lesquels nous agissons aujourd'hui.

*Liberté de grandir,
pouvoir de réussir.*

INTRODUCTION

Le 6 juin 2025, Montpellier s'apprête à accueillir un rendez-vous politique majeur : le comité interministériel des villes. Sous la présidence du Premier ministre, ce CIV 2025 incarne une ambition résolument collective et une impulsion forte pour la politique de la ville. Plus qu'une simple échéance, c'est une réaffirmation solennelle de l'engagement gouvernemental envers les quartiers prioritaires, une occasion de dresser un bilan d'étape transparent et d'annoncer des mesures concrètes, destinées à transformer durablement le quotidien de millions de nos concitoyens.





UNE NOUVELLE AMBITION POLITIQUE ET COLLECTIVE

La République se doit d'offrir les mêmes chances à chacun de ses enfants, quel que soit le lieu où il grandit. Pourtant, la réalité de certains territoires révèle des défis sociaux et territoriaux persistants. Malgré les efforts constants, des quartiers subissent encore des inégalités en matière d'accès à l'emploi, à la santé, à l'enseignement supérieur et à la culture. Les attentes des habitants et des acteurs de terrain sont claires : ils aspirent à un environnement de vie décent, à des opportunités équitables et à la reconnaissance pleine et entière du dynamisme qui anime leurs quartiers. Face à ces enjeux d'équité et de cohésion nationale, une impulsion politique n'est pas une option, mais une nécessité absolue pour bâtir une société plus juste et plus fraternelle.

Mobilisation

Le comité interministériel des villes (CIV) 2025 à Montpellier s'impose comme une étape structurante de l'engagement gouvernemental.

Cette rencontre démontre aussi l'implication de tous les membres du Gouvernement, dans sa transversalité, face aux défis des quartiers. Autour du Premier ministre, sont réunis :

- **Mme Élisabeth BORNE**, *ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*
- **M. François REBSAMEN**, *ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation*
- **M. François-Noël BUFFET**, *ministre auprès du ministre de l'Intérieur*
- **M. Yannick NEUDER**, *ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins*
- **Mme Amélie de MONTCHALIN**, *ministre auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Comptes publics*
- **Mme Valérie LETARD**, *ministre chargée du Logement*

- **Mme Véronique LOUWAGIE**, *ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Économie sociale et solidaire*
- **Mme Juliette MÉADEL**, *ministre déléguée chargée de la Ville*

Le comité interministériel des villes, c'est quoi ?

Sous la présidence du Premier ministre, le comité interministériel des villes réunit l'ensemble des ministres pour convenir de son plan d'actions et ainsi améliorer le quotidien des habitants des quartiers de la politique de la ville. Les mesures du CIV sont ensuite déclinées par l'ensemble des ministères, en lien avec le ministère de la Ville qui est chargé de son suivi. Leur mise en œuvre au niveau territorial repose sur la mobilisation des collectivités territoriales, des mondes associatif et économique, en partenariat avec les services déconcentrés de l'État.

Le CIV, une longue histoire au service des plus fragiles

Le comité interministériel des villes a été créé en 1988 par le Premier ministre Michel Rocard afin de coordonner l'action du gouvernement pour répondre aux enjeux et difficultés des quartiers les plus défavorisés de la République.

Il s'est réuni à trois reprises depuis 2017 :

- en 2021 à Grigny (Essonne) sous la présidence de Jean Castex
- en 2023 à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) sous la présidence d'Elisabeth Borne
- Et aujourd'hui... à Montpellier (Hérault) sous la présidence de François Bayrou

Un CIV 2025 dédié à la protection et à l'émancipation de la jeunesse dans le cadre de la République

Le CIV 2025 s'appuie sur une ambition : émanciper et protéger la jeunesse des quartiers, répondre à la promesse républicaine et promouvoir ses valeurs.

Un axe du CIV est consacré aux politiques à destination de l'enfant et de la jeunesse des quartiers avec des mesures fortes sur la scolarisation précoce.

Pour l'entrée dans la vie professionnelle, le CIV 2025 porte des mesures d'accompagnement renforcé vers l'emploi, mais aussi sur le soutien public et privé au développement du potentiel économique des quartiers.

Enfin, la République doit aussi assurer une vie décente dans les quartiers : c'est tout le travail mené sur la gestion urbaine de proximité et l'entretien des résidences sociales en partenariat avec les bailleurs sociaux, ou encore le renforcement de la présence des services publics dans les QPV et des liens entre police et population.

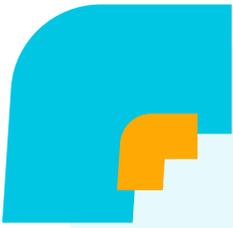


Construisons ensemble, une concertation inédite par son ampleur

Le CIV 2025 est le fruit d'une démarche de concertation sans précédent, qui a impliqué une multitude d'acteurs pour recueillir leur expertise et leurs attentes. Plus de 250 personnes ont participé à 5 événements majeurs, essentiels à la coconstruction de cette feuille de route.

- **Une rencontre avec les associations de la politique de la ville**, le 17 mars, afin de travailler sur les trois priorités du CIV et recenser leurs solutions.
- **Une consultation avec les acteurs économiques** (associations du secteur, grandes entreprises, fondations privées, opérateurs publics) le 28 mars. Ces acteurs étaient réunis pour la première fois en amont d'un CIV, marquant une volonté d'intégrer pleinement les enjeux de développement économique.
- **Un échange avec les associations d'élus, les maires et les parlementaires**, le 3 avril, soulignant l'importance du partenariat entre l'État les territoires.
- **Une réunion de travail avec les bailleurs sociaux**, le 4 avril, acteurs clés de la transformation du cadre de vie.
- **Une consultation sur le thème de la santé mentale des enfants et des jeunes**, le 10 avril, avec des spécialistes de la psychologie et de la pédopsychiatrie. M. Yannick Neuder, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, était présent à cet échange, attestant de l'importance de cet enjeu.
- Un dialogue avec les associations d'élus et les élus lors de la rencontre d'Epinay-sous-Sénart le 13 mars 2025.
- Plus de 50 déplacements de la ministre de la Ville depuis décembre 2024.
- Des rencontres avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.

Cet objectif d'écoute, d'échanges et de prise en compte des enjeux a permis de construire ensemble un nouveau chapitre ambitieux de la politique de la ville.



DES TERRITOIRES DE JEUNESSE

6 millions d'habitants, dont une proportion de 40% ont moins de 25 ans (contre 30% en moyenne en France hexagonale), avec une moyenne d'âge de 35 ans, bien inférieure à celle des environnements urbains (41 ans).

DES QUARTIERS AUX MILLE VISAGES

La population vivant en quartier prioritaire est diverse et reflète la richesse de notre pays.

DES ACTIONS CONCRÈTES

Les **250 Cités éducatives** labellisées, dont

40 nouvelles en 2025,

sont un exemple phare. Elles mobilisent et structurent tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités, parents, associations, travailleurs sociaux, écoles, collèges et lycées) pour mieux accompagner les enfants et les jeunes de QPV, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle.

DES DENSITÉS CONTRASTÉES

Du très dense quartier Comtesse de Ségur à Ronchin (29 800 habitants au km²) au plus aéré Pont Rompu à Tourcoing (6 200 habitants au km²), chaque quartier a ses spécificités.

UN DYNAMISME CITOYEN EXEMPLAIRE

Un tissu associatif dense, véritable force vive des territoires, soutenu par les

333 contrats de ville Engagements Quartiers 2030

déjà conclus sur l'ensemble du territoire hexagonal

DES DENSITÉS CONTRASTÉES

Loin des clichés, ces quartiers présentent une grande diversité urbaine, allant des grands ensembles aux quartiers d'habitats individuels (bassin minier, cités jardins, etc.)

UNE ENVIE D'ENTREPRENDRE ET DE DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES QUARTIERS

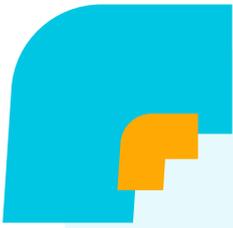
Le nombre d'entreprises implantées dans les QPV a crû de

43,2%

ENTRE 2017 ET 2021.

DES QUARTIERS QUI SE TRANSFORMENT GRÂCE AU RENOUVELLEMENT URBAIN

12,1 Md€ sont mobilisés, en faveur de 448 quartiers grâce au pilotage de l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) en lien avec l'ensemble des acteurs locaux.



Mais aussi des difficultés particulières qui nécessitent une action résolue du Gouvernement et l'ensemble des partenaires de la politique de la ville (collectivités, associations, monde économique, etc.).

DES ENFANTS QU'IL FAUT ACCOMPAGNER

24% des élèves provenant d'un QPV ont déjà redoublé à leur arrivée en 6e, contre **9%** pour les élèves des autres quartiers.

Des parents qu'il faut soutenir à travers le développement des modes de garde et le soutien à la parentalité.

DES JEUNES QU'IL FAUT ORIENTER VERS DES FORMATIONS QUALIFIANTES

40% des jeunes de 16 à 25 ans sont sans diplôme (**contre 14%** en moyenne nationale).

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE QU'IL FAUT RENFORCER

le taux d'emploi est de **44% dans les QPV**, plus faible de **21 points** en comparaison aux territoires hors QPV (**65%**).

UNE ÉCONOMIE QU'IL FAUT DIVERSIFIER

la part d'artisans et de cadres est plus faible dans les QPV : **11%**, **contre 29%** en moyenne dans les environnements urbains.





LA VOIX DES HABITANTS ET ACTEURS DES QUARTIERS

Pour préparer l'avenir avec détermination, il est impératif de mesurer le chemin parcouru, de dresser un bilan clair et documenté. Cette section éclaire les réalisations concrètes.

Bilan du CIV –

Depuis 2023, des réalisations...

Un tiers des actions définies lors du CIV de Chanteloup-les-Vignes sont d'ores et déjà réalisées, moins de 2 ans après l'événement, démontrant la rapidité et l'efficacité de l'action gouvernementale.

- La refonte de la géographie prioritaire de la politique de la ville, achevée en décembre 2024, afin de fixer un périmètre d'action correspondant aux besoins sociaux actuels des habitants des QPV. Parmi les 1 609 QPV actuels, 960 ont été maintenus avec un contour modifié, 291 maintenus avec un contour similaire. 111 nouveaux QPV entrants, 40 QPV sortants.
- Le renouvellement des contrats de ville Engagement Quartier 2030 : **333 contrats ont été signés en France hexagonale en 2024**. Les contrats des territoires d'outre-mer seront finalisés d'ici la fin de l'année 2025, marquant une contractualisation complète.
- Le lancement du concours d'architecte **Quartier de demain** qui se déploie dans 10 territoires, favorisant l'innovation architecturale et l'aménagement urbain.
- **77 millions d'euros investis par l'ANRU** dans le programme **Quartiers résilients**, pour accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique des quartiers et le fléchage de 15% du Fonds vert en direction de projets situés en QPV pour renforcer les investissements favorisant la transition écologique des quartiers.

- La poursuite des dédoublements en grande section de maternelle après la réalisation des dédoublement CP/CE1 en éducation prioritaire et l'ouverture de **51 sections internationales supplémentaires depuis 2022** dans les établissements scolaires REP, ce qui a permis d'améliorer la mixité sociale au sein de ces établissements et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux élèves.

... de nombreuses actions en cours

Environ 40% des actions sont en cours de déploiement, témoignant d'une dynamique de transformation continue.

- Le programme **Entrepreneuriat Quartiers 2030** a débuté au premier trimestre 2024, pour soutenir la création d'activités et d'emplois.
- L'accès de **80 000 jeunes issus des QPV à l'apprentissage** (70 000 jeunes en apprentissage aujourd'hui, soit 87% de la cible), pour une meilleure insertion professionnelle.
- La poursuite du développement des Cités éducatives structurant l'accompagnement éducatif. **250 Cités éducatives sont labellisées aujourd'hui**, couvrant 600 QPV.
- La sécurisation des financements des associations à travers le recours plus systématique aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) qui concernent **3 000 associations fin 2024**, soit 25 fois plus qu'en 2023.

Un tiers des actions ont été retravaillées pour le CIV 2025, parmi lesquelles

- Les mesures pour lesquelles l'évaluation de l'impact était difficile en l'absence d'outils pertinents. Si elles étaient toujours pertinentes, elles ont fait l'objet d'un travail interministériel approfondi pour les maintenir et définir des modalités de suivi partagées et mesurables.
- Les mesures non encore mises en œuvre. Le Gouvernement les a repriorisées, reformulées et recalibrées. Pour toutes les actions, le Gouvernement a précisé leur objectif chiffré et leurs échéances, des indicateurs de suivi voire d'impact, garantissant une meilleure lisibilité et un suivi plus efficace de leur mise en œuvre.

Des bénéfices concrets pour améliorer le quotidien

Les politiques menées ces dernières années ont engendré des améliorations tangibles, véritables marqueurs d'une vie quotidienne transformée pour les habitants des quartiers. L'approche intégrée de la politique de la ville a permis d'agir simultanément sur plusieurs leviers essentiels, pour des résultats profonds et durables.

- **L'amélioration du cadre de vie** : des espaces de vie réaménagés, des résidences rénovées, des places et des rues repensées. Ces transformations, comme celles permises par le programme de rénovation urbaine, ont un impact direct et immédiat sur le bien-être et l'attractivité des quartiers.
- **L'accès aux services et aux opportunités** : qu'il s'agisse de l'accès à des services publics de qualité, à des offres culturelles et sportives diversifiées ou à des dispositifs d'insertion professionnelle performants, l'action gouvernementale vise résolument à réduire les inégalités territoriales et à ouvrir de nouvelles perspectives pour tous. L'exemple de la densification des maisons France services (530 espaces situés au sein d'un quartier prioritaire ou à moins de 300 mètres de celui-ci) est une illustration de cette action.

QUELQUES ILLUSTRATIONS DU BILAN DU CIV EN OUTRE-MER

L'accès aux services publics s'adapte aux territoires. La Guyane bénéficie d'un dispositif unique en son genre et adapté à sa géographie : **la pirogue France services**, affrétée par le sous-préfet des communes de l'intérieur, va à la rencontre des populations sur le fleuve Maroni, garantissant un accès aux services essentiels, même dans les zones les plus reculées.

À la rentrée 2024, en moyenne **9,1% des enfants de 2 ans** (nés en 2022) étaient scolarisés dans une école publique ou privée sous contrat. **Les taux sont supérieurs au taux national dans certains territoires d'outre-mer** notamment en Martinique (30,8%), Guadeloupe (25,3%) et à La Réunion (9,3%), la scolarisation précoce étant favorable à l'égalité des chances.

- **La transition écologique des quartiers** : la politique de la ville intègre désormais pleinement les enjeux de la transition écologique. Des actions de végétalisation, de gestion optimisée des déchets et de rénovation énergétique des logements ont été lancées, améliorant significativement la qualité de l'environnement, de la santé des habitants et de leur pouvoir d'achat.
- **Le sport et la culture, vecteurs d'inclusion** : le sport est un catalyseur puissant d'intégration sociale et d'épanouissement. La création d'infrastructures sportives de proximité et le soutien à des projets culturels locaux ont insufflé un dynamisme nouveau dans la vie des quartiers, offrant des opportunités concrètes aux jeunes comme aux moins jeunes et renforçant le vivre-ensemble. Dans le cadre du Plan 5000 équipements, ce sont 980 infrastructures sportives qui ont été financées à proximité d'un QPV.

Ces bénéfices concrets se traduisent par une amélioration visible et ressentie de la qualité de vie des habitants, un renforcement de leur pouvoir d'agir sur leur environnement et une fierté collective retrouvée pour leur quartier, transformé en un lieu de possibles.



FOCUS

LES INNOVATIONS PROMUES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le CIV 2025 sera également l'occasion de mettre en lumière des approches conçues pour remettre l'humain et le lien social au cœur de l'action publique.

- **La plateforme de la Grande équipe : une communauté numérique au service du réel.** Nombreux sont les acteurs mobilisés aux côtés du Gouvernement pour accompagner la réussite des quartiers : agents de l'État et des collectivités, bailleurs sociaux, associations, entreprises... Une plateforme collaborative a été créée et fédère plus de 18 000 acteurs au sein de ce réseau, créant un écosystème dynamique où l'échange de bonnes pratiques et la mutualisation des ressources accélèrent la mise en œuvre des projets de terrain.
- **Le dispositif Adultes-relais : la médiation sociale pour des villes apaisées,** véritables bâtisseurs de ponts sociaux, les **4 500 Adultes-relais** sont des habitants des QPV en insertion professionnelle dans les différents champs de la médiation sociale, tous essentiels à remettre l'humain au cœur de la ville, soit dans l'espace public, en milieu scolaire ou pour faciliter l'accès aux droits. Leur action quotidienne renforce la prévention des conflits, la cohésion sociale et la compréhension mutuelle. La médiation sociale

s'exporte aujourd'hui au-delà des QPV et de la seule action de l'État, comme en témoigne la création de services dédiés par plusieurs communes.

- **Les Conseils citoyens : La participation des habitants comme condition.** Faisant suite à la loi Lamy pour renforcer une démocratie locale vivante et itérative, plus de **1 000 Conseils citoyens** ont été constitués lors de la précédente contractualisation (2015-2023) et se réunissent depuis. Ces instances incarnent l'approche Construisons ensemble, qui devra se poursuivre au lendemain du CIV pour permettre aux habitants de s'impliquer directement et activement dans les décisions qui façonnent leur quartier.

Ces politiques se distinguent par leur capacité à s'adapter aux spécificités locales, à valoriser les compétences et l'ingéniosité des habitants et à créer un environnement propice à l'épanouissement de chaque individu. Elles sont le reflet d'une ambition politique forte : celle de ne laisser personne au bord du chemin.



CIV 2025 - INVESTIR, PRÉVENIR, RÉUSSIR : DES ACTIONS CONCRÈTES AU SERVICE DES HABITANTS

Le comité interministériel des villes 2025 représente une étape cruciale et stratégique dans l'engagement sans faille du Gouvernement en faveur des quartiers prioritaires. Les décisions qui sont annoncées ici ne sont pas de simples déclarations d'intention : elles sont le fruit d'une large et profonde concertation, d'une analyse rigoureuse des besoins exprimés sur le terrain et d'une volonté politique inébranlable de transformer concrètement et durablement le quotidien de nos concitoyens. Ce CIV est le manifeste d'une action publique ciblée, audacieuse et tournée vers l'avenir.

Axes majeurs de la politique de la ville

Le CIV 2025 s'articule autour de trois axes majeurs, pensés pour apporter des réponses ciblées, ambitieuses et efficaces aux défis actuels et futurs des quartiers prioritaires. Ces axes définissent la feuille de route stratégique du Gouvernement pour les prochaines années, en vue de garantir l'égalité des chances et la pleine participation de tous à la vie de la Nation.

- **Axe 1 : BÂTIR LA GRANDE ALLIANCE POUR L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LES QUARTIERS**

Cet axe place la jeunesse au cœur de notre ambition. Il vise à garantir à chaque enfant et chaque jeune des quartiers prioritaires un accès équitable à l'éducation, à la culture, au sport et à toutes les opportunités d'épanouissement, en renforçant les dispositifs d'accompagnement et en créant des passerelles vers un avenir choisi.

- **Axe 2 : ASSURER UNE VIE DÉCENTE ET EN SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS**

Cet axe s'attache à améliorer concrètement le cadre de vie et la sécurité des habitants. Il englobe l'accès à des services publics de qualité, à un environnement sain, à un logement décent et à une sécurité quotidienne renforcée, pour que chaque citoyen puisse vivre et s'épanouir en toute sérénité.

- **Axe 3 : INVESTIR DANS LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE POUR TOUTES ET TOUS DANS LES QUARTIERS**

Cet axe est dédié à la relance économique des quartiers. Il vise à dynamiser l'emploi local, à favoriser l'entrepreneuriat, à attirer les investissements privés et à développer les compétences, pour que chaque habitant ait les moyens de réussir son parcours professionnel réussi et de contribuer au dynamisme de son territoire.

Investir, prévenir, réussir

Bâtir la grande alliance pour l'épanouissement et l'émancipation des enfants et des jeunes.

- 1/ Poursuivre la généralisation des Cités éducatives avec la labellisation de 40 nouvelles cités en 2025.** Ce déploiement ambitieux vise à renforcer l'accompagnement éducatif global des enfants et des jeunes, de la petite enfance à l'insertion professionnelle, en mobilisant l'ensemble des acteurs.
- 2/ Investir pour l'avenir des tout-petits en QPV** grâce au doublement des objectifs de scolarisation des enfants de moins de 3 ans dès la rentrée 2026 et à la poursuite du plan de création de 100 crèches en QPV. L'investissement dans l'accueil et la socialisation précoce des enfants est fondamental pour réduire les inégalités à la racine.
- 3/ Renforcer la prévention et la prise en charge des problématiques de santé mentale des jeunes** via l'instauration d'un accueil psychologique dans les quartiers, en lien avec les Cités éducatives et les programmes de réussite éducative existants. Un soutien essentiel pour l'épanouissement et le bien-être de notre jeunesse.
- 4/ Encourager la poursuite d'études et l'accès aux métiers de la fonction publique :** signature de 100 conventions d'excellence pour la rentrée 2026 entre des lycées de QPV et des formations de l'enseignement supérieur (CPGE, universités, IUT, prépa talents, etc.). Ces passerelles concrètes visent à ouvrir les portes de l'excellence et promouvoir la diversité des parcours.

Assurer une vie décente et en sécurité dans les quartiers.

- 5/ D'ici janvier 2026, avec les bailleurs sociaux, résoudre l'ensemble des difficultés d'entretien des parties communes** (encombrants, déchets, ascenseurs, boîtes aux lettres) en utilisant le levier de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés

bâties. Une mesure incitative forte pour un cadre de vie propre et respectueux.

- 6/ Plus de proximité et de lien de confiance entre la population, les institutions et les forces de l'ordre** grâce au doublement des délégués à la cohésion police population d'ici 2027 et la mise en place de parcours de découverte des institutions à destination des jeunes de QPV. L'objectif est de faciliter le dialogue et de renforcer le sentiment de sécurité partagée.
- 7/ Ouvrir des Maisons France Services supplémentaires et proposer 1 000 lieux de stage d'internat en QPV pour des médecins juniors dès 2026.** Ces initiatives visent à faciliter l'accès aux services publics essentiels notamment à la santé dans les quartiers, garantissant une meilleure couverture des besoins des habitants et un égal accès aux droits en tout point du territoire.

Investir dans la réussite économique pour toutes et tous dans les quartiers.

- 8/ Accélérer la création d'entreprises (commerces, artisanat)** en particulier pour les femmes, grâce à un fonds d'investissement de 60 millions d'euros dès 2025 et au déploiement de 150 millions d'euros de micro-crédit via les prêts d'honneur quartiers.
- 9/ Attirer les investissements privés par des incitations fiscales propres aux QPV,** en lieu et place des zones franches urbaines-territoire entrepreneur (ZFU-TE). Ces nouvelles mesures fiscales ciblées créeront un environnement favorable à l'implantation d'activités nouvelles, génératrices d'emplois et de dynamisme économique dans les quartiers.
- 10/ Proposer un accompagnement renforcé à 100 000 demandeurs d'emplois des QPV** grâce au dispositif Equip'emploi piloté par France travail dès 2025.

AXE 1 – Bâtir une grande alliance éducative pour l’émancipation et l’épanouissement des enfants et des jeunes

Renforcer la coordination des acteurs et l’efficacité de l’action publique grâce à la labellisation de 40 Cités éducatives en 2025

La généralisation des Cités éducatives se poursuit avec la labellisation de 40 nouvelles Cités éducatives en 2025, portant ainsi à 250 le nombre de cités engagées pour la réussite éducative des enfants et des jeunes. Au total, 600 quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient de cette démarche de coordination et de solidarités locales en faveur de la jeunesse.

INDICATEURS DE SUIVI

Part des QPV couverts par une Cité éducative / Part de la population des QPV couverts par une Cité éducative.

Investir dans l’avenir des tout-petits avec la poursuite du plan de création de 100 crèches d’ici à 2029 et le doublement des classes de très petite section pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans en QPV dès la rentrée 2026.

La socialisation précoce des enfants, avant l’âge de trois ans, est un levier majeur de lutte contre la pauvreté : en réduisant les inégalités de développement du langage et en permettant aux parents de concilier vies professionnelle et familiale et par la suite de favoriser le retour à l’emploi des mères dans des quartiers où les familles monoparentales représentent près de 40% des ménages.

Le plan de création de 100 crèches en QPV sera poursuivi grâce à la mobilisation du fonds de co-investissement de l’ANRU et le consortium Yci Enfance. L’ambition est de créer plus de 3000 places d’accueil, financées par les CAF, avec une tarification accessible et un reste à charge le plus attractif possible pour les collectivités.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de crèches en projet / Nombre de crèches en travaux / nombre de crèches achevées.

Pour lutter contre les inégalités scolaires dès la racine, le ministère de l’Éducation nationale s’engage par ailleurs à accélérer la scolarisation des enfants de moins de trois ans en doublant

dès la rentrée 2026 les moyens qui y sont dédiés : 100 classes de très petite section de maternelle seront créées chaque année par appel à projet afin que chaque ouverture fasse l’objet d’un accompagnement global des enfants et des familles.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de classes de très petite section créées / taux de scolarisation des enfants de 2 ans en QPV.

Renforcer la prévention et la prise en charge des problématiques de santé mentale des jeunes par l’instauration d’un accueil psychologique dans les quartiers, en lien avec les Cités éducatives et les programmes de réussite éducative existants.

La santé mentale des jeunes est une priorité du Gouvernement et la grande cause nationale 2025 : elle doit être une priorité absolue dans les quartiers où la précarisation des conditions de vie accroît les risques sanitaires et les vulnérabilités, qui se sont aggravées depuis l’épidémie de COVID-19. C’est pourquoi l’une des mesures phares de ce CIV est l’instauration d’un accueil psychologique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour les enfants et les adolescents présentant des signes de fragilité psychologique. Cet accueil se fera dans un premier temps grâce au renforcement de l’action des programmes de réussite éducative (PRE) dans la prévention, l’orientation et la prise en charge des problématiques de santé mentale.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de conventionnements conclus / nombre de consultations réalisées dans le cadre de ce conventionnement.

Encourager la poursuite d’étude et l’accès aux métiers de la fonction publique : signature de 100 conventions d’excellence pour la rentrée 2026 entre des lycées de QPV et des formations de l’enseignement supérieur (CPGE, universités, IUT, prépa talents, etc.).

Afin de soutenir l’ambition scolaire et sécuriser les parcours vers l’enseignement supérieur et l’insertion professionnelle, des partenariats seront établis entre des formations de l’enseignement

supérieur, d'une part, et des lycées scolarisant des jeunes résidant en QPV, d'autre part, dans le but de proposer à ces derniers un accompagnement académique renforcé vers des filières d'excellence. Ces partenariats, tissés localement, devront prévoir un accompagnement académique pour lutter contre le décrochage dans les premières années étudiantes et un environnement favorable aux études grâce à un hébergement garanti.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de lycées conventionnés / nombre de jeunes concernés.

Les jeunes des quartiers populaires seront guidés vers les métiers de la fonction publique et préparés aux concours de catégories A et B dès le lycée. Les classes prépa talents seront mobilisées : elles devront augmenter la part des jeunes issus de QPV parmi leurs préparatoires grâce à un partenariat qui sera établi directement avec des lycées de QPV. Un objectif de réussite au concours devra être fixé pour chacune de ces formations. L'orientation vers les carrières du service public se fera également grâce au développement de l'apprentissage dans la fonction publique et la mobilisation d'agents publics qui interviendront comme mentors auprès de jeunes identifiés parmi les lycées de QPV.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de conventions signées avec des lycées en QPV / taux de réussite des étudiants issus de QPV aux concours de la fonction publique.

LE CIV DÉCIDE AUSSI

- Aligner les taux d'encadrement des écoles orphelines sur celui de l'éducation prioritaire dans les 100 écoles en QPV les plus défavorisées.
- Orienter une partie des activités des Vacances apprenantes et des Quartiers d'été vers l'apprentissage du savoir-nager et du savoir rouler à vélo (SRAV) et l'obtention des attestations correspondantes.
- Maintien de la priorisation des projets en QPV du Plan 5000 équipements - avec un objectif de

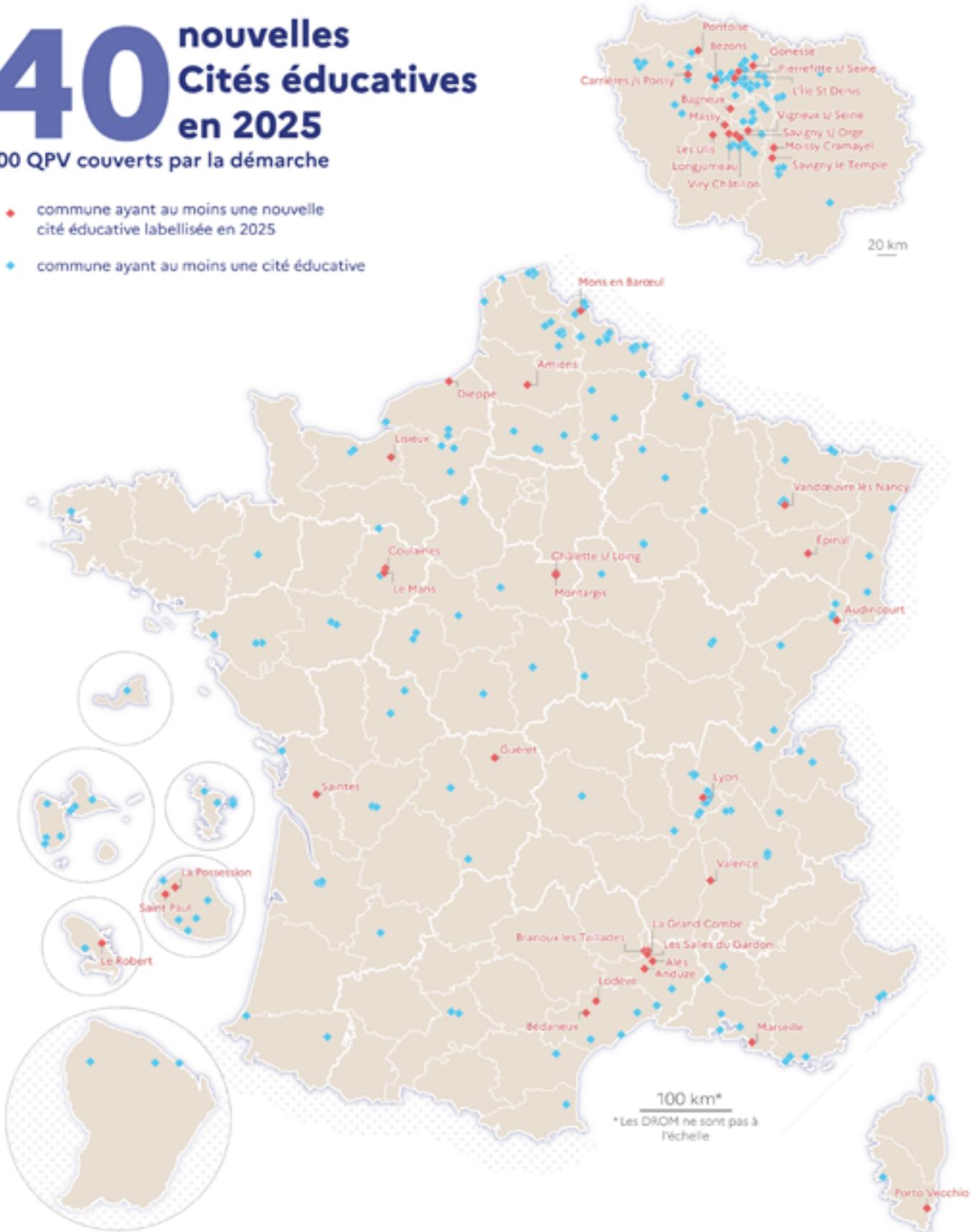
30% - afin de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la pratique sportive.

- Améliorer l'insertion professionnelle par le sport, à travers Les clubs sportifs engagés, initiative financée par le ministère du Travail et le ministère des Sports, en lien avec l'Agence nationale du sport et Les entreprises s'engagent. Son déploiement a été confié à France travail.
- Assurer les visites médicales obligatoires de la 6^e année de vie dans toutes les écoles des QPV grâce à la mobilisation de personnels de santé.

40 nouvelles Cités éducatives en 2025

600 QPV couverts par la démarche

- ◆ commune ayant au moins une nouvelle cité éducative labellisée en 2025
- ◆ commune ayant au moins une cité éducative



AXE 2 – Assurer une vie décente et en sécurité dans les quartiers

Résoudre l'ensemble des difficultés d'entretien des parties communes (encombrants, déchets, ascenseurs, boîtes aux lettres) en utilisant le levier de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties

L'abattement fiscal à hauteur de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en QPV, financé conjointement par les collectivités territoriales et l'État, représente un avantage fiscal de 315 M€. Cet avantage est destiné à financer des actions de sur-entretien. Depuis l'instruction du 13 février 2025 prise par Juliette Méadel, ministre déléguée chargée de la Ville, le travail en commun s'est renforcé entre les bailleurs sociaux, les maires et les services de l'État afin de réparer plus vite et plus efficacement les dégradations au sein des parties communes et ainsi améliorer concrètement la qualité de vie des habitants.

La formalisation concertée de plans d'actions des bailleurs sociaux sera achevée d'ici la fin de l'été 2025 et, en janvier 2026, si les difficultés persistent sans volonté des bailleurs de régler les sujets, des non-renouvellements de convention portant abattement de la TFPB pourraient être décidés.

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de plan d'actions formalisés.

Plus de proximité et de confiance entre la population, les institutions et les forces de l'ordre grâce au doublement des délégués à la cohésion police population d'ici 2028 et la mise en place de parcours de découverte des institutions à destination des jeunes de QPV.

Le lien entre police et population est essentiel et doit être renforcé en augmentant le nombre de délégués à la cohésion police population (réservistes de la police nationale qui ont pour mission de renforcer ce lien à travers des actions concrètes à destination des habitants). Leur doublement d'ici 2028, atteignant plus de 400 délégués, permettra de renforcer et de multiplier les actions de rapprochement police-population mises en œuvre au sein des QPV.

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de DCCP déployés chaque année.

Afin de renforcer la connaissance des institutions dès le plus jeune âge, des parcours de découverte à destination des jeunes en classes de troisième et de seconde seront créés, grâce à des partenariats locaux. Cette mesure est commune avec la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance du Secrétariat général interministériel à la prévention de la délinquance

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de conventions signées entre les établissements scolaires, les préfets, les parquets et les institutions locales.

Ouvrir des France services supplémentaires et proposer 1000 offres de stage d'internat en QPV pour des médecins juniors dès 2026.

Lutter contre le non-recours est un enjeu essentiel dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et constitue un levier déterminant pour accélérer la résorption des inégalités. C'est pourquoi nous créerons 40 nouvelles France services à horizon 2027. Ces espaces seront également adaptés, notamment les plus fréquentés, pour faire face à l'affluence et mieux répondre aux usagers grâce à l'appel à manifestation d'intérêt lieux innovants lieux accueillants porté par la Banque des territoires. Au-delà des France services, il s'agira enfin de renforcer les alliances entre acteurs et d'expérimenter de nouvelles démarches adaptées aux réalités locales pour un accès aux droits, garanti à tout habitant en QPV.

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de nouvelles France services implantées en QPV d'ici 2027.

L'accès à la santé est aussi un enjeu majeur en QPV. C'est pourquoi 1000 terrains de stage en QPV seront proposés aux 3700 médecins juniors (4^e année d'internat de médecine générale) dès le 2 novembre 2026.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de terrains de stage situés en QPV pour les médecins juniors / Nombre de médecins juniors réalisant leur stage en QPV.

LE CIV DÉCIDE AUSSI

- Accroître l'action des forces de sécurité en QPV pour lutter contre les trafics et l'insécurité à travers la mobilisation des plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien.
- Accroître la part de recrutés issus de QPV dans les réserves opérationnelles de la police et de la gendarmerie nationales. Afin de susciter des vocations, au moins une action de campagne par an sera organisée dans chaque QPV.
- Inciter à la mise en place d'un CISPDP (conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance) dès lors qu'un QPV se situe sur le territoire de plusieurs communes limitrophes et à renforcer la prise en compte des QPV dans les missions du coordonnateur de CL(I)SPD.
- Dédier une annexe aux plans départementaux de prévention de la délinquance pour recenser les actions réalisées en QPV.
- Mieux intégrer les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) aux instances de coordination locale de la politique de la ville (Cités éducatives, contrats de ville, GPO, CLSPD).
- Pour répondre au vieillissement de la population résident en QPV, 5 nouveaux projets seront sélectionnés pour promouvoir de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées à travers des partenariats entre les bailleurs et les associations, dans le cadre d'un appel à projet porté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).
- Prolongation de l'objectif de cibler 15% du Fonds vert sur les projets situés en QPV afin de soutenir les initiatives concourant à la transition écologique de ces quartiers.
- Amplification de l'action du programme quartiers résilients (porté par l'ANRU). Il est prévu de poursuivre ce programme avec la mobilisation de 9 millions d'euros.
- Appui au déploiement des réseaux de chaleur en QPV pour encourager leur transition énergétique. Il passera par la mobilisation du prêt à taux zéro de la Banque des territoires afin de financer le raccordement des logements par les bailleurs et de l'accompagnement de l'Ademe.
- Déploiement de dispositifs d'aller-vers spécifiques aux QPV. Le détail de ces dispositifs (équipes mobiles, antennes médicales temporaires etc.) sera décliné dans le cadre de la stratégie aller-vers présentée par le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins en 2025.
- Poursuite de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les QPV.
- Renforcement de la sensibilisation et des actions en faveur de l'architecture.
- Promouvoir l'utilisation du Pass culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.
- Soutien aux Micro-Folies dans les QPV ou à proximité.

AXE 3 – La réussite économique pour toutes et tous dans les quartiers : investir, attirer, accompagner

Le développement économique constitue un levier crucial pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers et pour réduire la fracture avec les autres territoires. Si les enjeux de cohésion sociale ont longtemps marqué l'histoire de la politique de la ville, il est temps de reconnaître les QPV comme des territoires d'opportunités économiques. Le potentiel entrepreneurial y est fort et doit être pleinement exploité. Le CIV 2025 est à la hauteur de ce défi et propose des mesures concrètes pour accélérer la création d'entreprises, attirer des investissements privés et renforcer l'accompagnement des habitants vers l'emploi.

Accélérer la création d'entreprises (notamment commerces, artisanat), en particulier par les femmes, grâce à un fonds d'investissement de 60 millions d'euros dès 2025 et au déploiement de 150 millions d'euros de micro-crédit via les prêts d'honneur quartiers.

Les entrepreneurs des quartiers doivent avoir accès à un continuum de solutions de financement pour tout type de projet solidement construit. Dès lors, dans la continuité du programme Entrepreneurat Quartiers 2030.

- Un fonds d'investissement sera lancé en 2025 pour investir dans des projets à fort impact social et environnemental dans les quartiers.
- Une enveloppe de 150 M€ de prêts d'honneur sera mobilisée d'ici à 2027.

Ces fonds, opérés par BpiFrance, cibleront mieux les femmes entrepreneuses, dont les projets d'entreprise sont nombreux, en dépit des obstacles qu'elles rencontrent.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'investissements et montants investis chaque année dans les QPV / Part des femmes bénéficiaires des fonds.

Attirer les investissements privés par des incitations fiscales propres aux QPV dès 2026.

Malgré leurs nombreux atouts, les QPV souffrent d'une difficulté chronique à attirer les investissements privés. Sur le modèle des ZFU-TE, en extinction, des exonérations d'impôts sur les bénéfices cibleront des secteurs prioritaires et

permettront d'attirer de nouvelles entreprises dans les QPV. Cette mesure sera une incitation forte à l'implantation d'activités nouvelles, permettant ainsi de diversifier l'économie des quartiers et de créer de l'emploi local.

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre d'entreprises nouvellement installées dans les QPV.

Proposer un accompagnement renforcé à 100 000 demandeurs d'emplois des QPV grâce au dispositif Equip'emploi piloté par France travail dès 2025.

Les QPV connaissent encore un taux de chômage nettement supérieur à celui des territoires urbains environnants : 28% en QPV contre 12% dans les territoires urbains environnants (source : INSEE, 2024). Le développement économique est la principale réponse à cette situation mais doit s'accompagner d'une démarche d'aller-vers, d'un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi des quartiers. Le dispositif Equip'emploi de France travail permet un accompagnement d'un an à destination des publics les plus vulnérables. Le programme est élaboré en lien étroit avec les entreprises et les partenaires de chaque territoire.

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de demandeurs d'emploi accompagnés.

LE CIV DÉCIDE AUSSI

- Augmenter le nombre de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en QPV. Les PTCE correspondent à des pôles de compétitivité de l'ESS. Ils permettent à des acteurs de structurer une filière en phase avec les besoins des territoires. En 2025, 5 à 10 structures nouvelles seront labellisées en QPV et en ruralité.
- Recruter 30 chefs de projets chargés de l'ingénierie des contrats de ville en matière d'investissement et de développement économique. Ces chefs de projets seront co-financés par la CDC.
- Favoriser le co-investissement privé dans les QPV en étudiant les conditions de création d'une nouvelle foncière en relai du fonds de co-investissement de l'ANRU.

- Ne pas laisser un QPV sans au moins un dispositif d'aller-vers pour améliorer l'insertion vers l'emploi. Cette mesure sera évaluée à partir de trois principaux dispositifs : associations financées pour le repérage et la remobilisation des demandeurs d'emploi, Equip'emploi, job datings opérés par France travail.
- Refondre des objectifs fixés aux entreprises de la communauté QPV du GIP Les entreprises s'engagent autour des stages, l'alternance, le mentorat.
- Augmenter le nombre de jeunes apprentis issus des QPV et améliorer leur accompagnement. L'objectif est d'atteindre la cible de 80 000 apprentis issus des QPV d'ici à 2027.
- Prochaine annonce de l'implantation de deux sites de centres pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) Coeur de quartiers.
- Recruter davantage de jeunes issus de QPV dans les armées. Création d'un partenariat avec huit associations d'insertion agissant dans les QPV et les centres d'information et de recrutement des armées.

Une action collective

L'IMPORTANCE DES PARTENARIATS.

Le Gouvernement réaffirme avec force sa détermination à travailler main dans la main avec :

- **les collectivités territoriales** : communes, intercommunalités, départements et régions sont des partenaires essentiels et indéfectibles dans la mise en œuvre des politiques locales. Les **333 contrats de ville Engagements Quartiers 2030** déjà signés en France hexagonale (et en cours de construction en outre-mer) sont le cadre structurant de cette coopération renforcée et pérenne ;
- **les associations et collectifs d'habitants** : véritables chevilles ouvrières du quotidien des quartiers, leur expertise de terrain, leur agilité et leur engagement sans faille sont inestimables. Ils sont les garants du dernier kilomètre de l'action publique, des services de proximité et des médiations sociales essentielles ;
- **les entreprises et le monde économique** : acteurs clés du développement économique et de la création d'emplois, leur implication est fondamentale pour l'insertion professionnelle durable et la génération de richesses au sein des territoires ;
- **les bailleurs sociaux** : partenaires incontournables de la rénovation urbaine, ils sont au cœur de l'amélioration du cadre de vie et de la dignité de l'habitat ;
- **signature d'une convention de partenariat inédite entre l'État et la Caisse des dépôts et des consignations** de 350 M€ pour financer les contrats de ville et des projets d'intérêt général dans les quartiers ;
- **les services déconcentrés de l'État** : représentés par les préfets délégués à l'égalité des chances, les sous-préfets chargés de mission politique de la ville et les délégués du préfet, accompagnés par la direction générale des collectivités locales et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ils sont les garants d'une coordination exemplaire et d'une mise en œuvre efficiente des actions sur le terrain : les opérateurs, les forces de l'ordre, la justice...

Des dialogues réguliers, l'adoption d'outils partagés et une mise en réseau stratégique permettront à chacun de concourir, avec synergie et efficacité, à une action publique visible, compréhensible et pleinement utile pour toutes et tous.



CONCLUSION : UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR ET LE DYNAMISME DE NOS QUARTIERS

Un engagement dans la durée : perspectives et suivi

Cet engagement du Gouvernement, scellé par le CIV 2025, s'inscrit résolument dans la durée. Les décisions prises à Montpellier constituent le socle d'une dynamique de transformation continue.

Le contexte doit nous amener aujourd'hui à démontrer l'efficacité de l'action publique, en priorité à destination des populations les plus vulnérables. Au travers de son histoire et à l'image des quartiers, la politique de la ville a su faire la preuve de sa capacité d'adaptation en développant réseaux et outils. Ces derniers, plus que jamais, doivent être mobilisés à chaque échelle pour illustrer l'importance d'une politique qui puise sa force auprès de ceux qu'elle défend.

Une politique portant une ambition nationale au plus proche des réalités locales

Les engagements pris à l'occasion du CIV 2025 doivent venir renforcer les priorités définies à l'échelle de chacun des contrats de ville. Cadre global et stratégies locales doivent s'enrichir et progresser de pair : c'est ici la condition d'une dynamique continue et ambitieuse, du national jusqu'aux quartiers. **Dans la poursuite de la démarche de concertation Construisons ensemble, un dispositif de suivi national sera élaboré d'ici fin 2025.**

Une politique capable d'aller-vers et faire-avec les habitants des territoires les plus vulnérables

Le lien entre population et institutions publiques doit se nourrir d'une volonté commune : l'émancipation des habitants des quartiers. Le dernier kilomètre de l'action publique jusqu'aux habitants des quartiers doit être renforcé et davantage valorisé : **services publics de proximité, médiation sociale, conseils citoyens et autres démarches participatives... Tous les leviers existants devront être mobilisés avec force et cohérence pour atteindre cette ambition d'émancipation.**

Une politique où coopération est synonyme de simplification

Nombreux sont les acteurs à agir sur le terrain au plus proche des habitants des quartiers : l'État représenté par les préfets délégués à l'égalité des chances, les sous-préfets ville et les délégués du préfet, élus et collectivités, associations, bailleurs sociaux, entreprises, collectifs d'habitants... **Dialogue régulier, connaissances partagées et mise en réseau devront permettre à chacun d'entre eux de concourir à une action publique visible et compréhensible par toutes et tous.**

COMITÉ DE SUIVI TRIMESTRIEL

Pour garantir la mise en œuvre effective des mesures annoncées et évaluer leur avancement avec la plus grande rigueur, un comité de suivi régulier sera coconstruit d'ici la fin d'année. Ce comité, réunissant les représentants des ministères concernés et des partenaires clés, se réunira chaque trimestre pour faire le point sur les progrès réalisés, identifier les éventuels freins et ajuster, si nécessaire, les actions pour en renforcer l'efficacité. Un suivi spécifique aux outre-mer permettra de tenir compte des spécificités de chaque territoire ultra-marin comportant des quartiers relevant de la politique de la ville, en s'appuyant sur les contrats en cours de finalisation.

RENFORCEMENT DES SAVOIRS

S'engager pour l'avenir, c'est également capitaliser sur le présent et éclairer les décisions, dès le premier kilomètre. La mobilisation des centres de ressources de la politique de la ville, structures labellisées par l'État, se poursuivra en ce sens. La recherche devra également être davantage investie ainsi que les nouvelles technologies pour concourir aux prochains grands jalons de la politique de la ville, à commencer par l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville prévue en 2027.